



EPLESF p.5

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



printemps des luttes p.7

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 787 du 20 avril 2019



L'édito

C'est mathématique !

Il y a plus d'élèves dans le second degré : le ministre supprime des postes et, en même temps, impose une deuxième heure supplémentaire. Peinant à recruter des professeurs de mathématiques, il supprime la discipline du tronc commun... la rendant de fait plus sélective. Il laisse entendre qu'un énorme choix de combinaisons de spécialités sera ouvert dans les établissements, tout en réduisant la carte des options. Pour contrer les effets délétères de ces décisions, les familles et les élèves les mieux informés tentent de reconstituer les séries par sécurité pour leur orientation dans l'enseignement supérieur. Les autres sont plus que jamais laissés pour compte.

M. Blanquer, votre communication ne peut pas tout ! La préparation de la rentrée 2019 met au jour les faux-semblants : les vœux de spécialités des élèves renforcent les déterminismes entre les filles et les garçons comme les déterminismes sociaux, et l'abondance des choix de spécialités est un leurre. Les faits sont têtus. La mise en place précipitée d'une réforme complexe et mal conçue, qui ne tient aucun compte du terrain, ne peut que renforcer les inégalités. Le ministre doit renoncer à sa réforme et annoncer dès à présent un moratoire pour la rentrée. Il devrait prendre au sérieux les menaces qui pèsent sur l'organisation du baccalauréat de cette année. Nier la contestation générale de sa réforme, faire pression sur les personnels pour tenter de les faire taire, ces manœuvres



n'ont jamais fait une bonne politique et se paieront à un moment ou un autre. ■

Frédérique Rolet, secrétaire générale

dans l'action le 1^{er}, le 9 et le 18

En mai, combatifs plus que jamais !



Partout en France, depuis de nombreux mois, les actions locales se multiplient, démontrant l'ancrage et la vigueur de la mobilisation de tous les personnels contre les réformes : lycée Blanquer, loi sur l'école de la confiance, enseignement professionnel et Fonction publique. La coupe est pleine ! Les tentatives d'intimidation n'y feront rien.

Des mobilisations tenaces et durables face à la pluie de réformes.

La course de fond « éducation » a commencé avec la loi relative à l'Orientation et à la réussite des étudiants de mars 2018 pour se poursuivre avec les réformes du lycée et du baccalauréat de juillet 2018. En septembre 2018 sortait la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », confiant l'information sur l'orientation scolaire aux Régions, et imposant aux lycées professionnels d'accueillir dans les mêmes classes élèves et apprentis. Puis vint la réforme de la voie professionnelle, diminuant les horaires des enseigne-

ments généraux (novembre 2018, avril 2019). Dans le même temps sortait le projet de loi « pour une école de la confiance ». Une réforme des CPGE est aussi dans les tuyaux. Ainsi s'empilent des réformes qui remettent en cause 30 ans de démocratisation.

En même temps, la détérioration des conditions d'exercice des personnels se poursuit : suppressions d'emplois (2 650 à la rentrée prochaine), flambée des heures supplémentaires dont une deuxième imposable, volonté de mise au pas par les hiérarchies intermédiaires, réforme de la Fonction publique (contractualisation, individualisation des rémunérations et mise à mal du paritarisme). Cela dans un contexte où le gouvernement anticipe systématiquement

la mise en œuvre des lois et textes d'application.

Attaqué d'abord sur le plan pédagogique par les évaluations nationales des élèves et par une flambée des prescriptions, le premier degré est aussi très mobilisé contre la loi Blanquer, sur la maternelle et la direction d'école telle qu'elle apparaît dans les établissements des savoirs fondamentaux.

Une riposte durable et multiforme

Aux journées d'actions nationales qui rassemblent autour des grands mots d'ordre (revalorisation des salaires, créations de postes pour faire baisser les effectifs par classe, abandon des réformes en cours – lycées, école de la confiance, Fonction publique) s'ajoutent nombre d'initiatives locales. Se relayant, bien retransmises dans les médias, elles gênent, des chefs d'éta-

blissement au ministre, en passant par les recteurs. Les réformes voulues par le ministre sont destructrices pour nos métiers et hypothèquent les chances de réussite pour tous. Continuons de le faire savoir par tous les moyens : pétitions (contre l'article 1 de la loi Blanquer, pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires...), adresse aux parlementaires, tracts aux parents, démission collective de la fonction de professeur principal... sans oublier, pour les syndiqués, la consultation en ligne sur la grève du premier jour des examens, un acte rare et fort.

Après le 30 mars, le 4 avril et les manifestations du 1^{er} mai, nous serons en grève nationale pour la Fonction publique à l'appel de toutes les organisations syndicales le 9 mai, et nous manifesterons toutes et tous à Paris le 18 mai pour l'éducation. ■

Valérie Sipahimalani

ADHÉRENTS, PARTICIPEZ À LA GRANDE CONSULTATION JUSQU'AU 7 MAI



VERS UNE GRÈVE DU 1^{ER} JOUR DES EXAMENS ?



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 14 mai → CTMEN**
Réunion du Comité technique ministériel du ministère de l'Éducation nationale.
- **Les 14 et 15 mai → CDFN**
Réunion du Comité délibératif fédéral national de la FSU.

audiences et groupes de travail

- **Le 17 avril → COR**
Réunion du Comité d'orientation des retraites, structure pluraliste et permanente. Le SNES-FSU y siège depuis sa création en 2000.
- **Le 17 avril → Métier**
Audience à la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la Fonction publique) sur l'attractivité des métiers de la Fonction publique suite au rapport du CESE sur la question qui dresse un bilan des difficultés de recrutement et propose des pistes pour y remédier. L'enseignement est particulièrement concerné, le SNES-FSU portera dans ce débat l'urgence d'une revalorisation.
- **Le 18 avril → Langues régionales**
Consultation sur les projets de programmes de langues régionales en Première à la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire).

- **Le 19 avril → Professionnelles**
Bilan de l'organisation des élections professionnelles à la DGAFP.
- **Le 25 avril → AESH**
Réunion à la Direction générale des ressources humaines sur les conditions d'exercice des AESH.
- **Le 7 mai → Inclusion**
Audition du SNES-FSU par la commission d'enquête inclusion de l'Assemblée nationale.
- **Le 14 mai → PS**
Audition du SNES-FSU par le groupe des députés socialistes et apparentés à l'Assemblée nationale.

stages et colloques

- **Le 16 avril → Programmes**
Stage Histoire-Géographie académie de Créteil.
- **Le 17 avril → CPE**
Participation du SNES-FSU au séminaire sur le métier CPE, université Paris-Est Créteil.
- **Le 13 mai → CGT**
Le SNES-FSU est invité au congrès de la CGT à Dijon.
- **Les 16 et 17 mai → Stage CHSCT**
Actualité sur les projets de réforme, fonctionnement des CHSCT, cadre légal

et réglementaire, CHSCT et pratiques syndicales, initiation à la formation en conduite d'entretiens.

- **Les 23 et 24 mai → Stage égalité femmes-hommes**
État des lieux sur la question des inégalités professionnelles en particulier dans la Fonction publique, s'interroger sur les causes de la persistance de ces inégalités et partage d'expériences.

action

- **Le 1^{er} mai → Manifestation**
Journée internationale des travailleurs. Participer aux manifestations unitaires.
- **Le 9 mai → Fonction publique**
Grève à l'appel de toutes les fédérations syndicales de fonctionnaires contre la réforme du statut de la Fonction publique.
- **Le 15 mai → AESH**
Mobilisation nationale intersyndicale pour les revendications des AESH à l'occasion de l'examen du projet de loi au Sénat.
- **Le 18 mai → Éducation nationale**
Manifestation nationale à Paris à l'initiative de la FSU contre la réforme du lycée et la « loi Blanquer ».

loi Blanquer Défiance et fourre-tout

Injonctions et intimidations plutôt que protection des personnels.

Le ministre de l'Éducation nationale ne cesse de faire la publicité du contenu de l'article 1 de sa loi. Ainsi, sur France Inter déclarait-il que la seconde phrase de celui-ci (« [...] le respect des élèves et de leur famille à l'égard de l'institution scolaire et de l'ensemble de ses personnels ») servirait de base juridique pour protéger les personnels contre les élèves ou parents violents. Il est aisé de faire consensus sur ce thème. Pourtant, chaque jour, des établissements réclament des CPE ou des AED en plus pour pouvoir assurer la surveillance, le suivi des élèves et le contact avec les familles. Ni cette loi ni la loi de finances 2018 n'apportent de réponse à ces demandes. Par ailleurs, la protection juridique de l'État à l'égard de l'ensemble de ses fonctionnaires est une réalité tangible. Cette seconde phrase n'apporte donc rien pour protéger les personnels et rétablir le climat scolaire dans les établissements.

Au pied de la lettre

L'essentiel de cet article 1 réside donc bien dans la première phrase, quoi qu'en dise le ministre. De façon peu



surprenante, après les injonctions et intimidations qu'ont subi nombre de professeurs, l'exposé des motifs de cet article (« [...] Cela signifie, pour les personnels, une exemplarité dans l'exercice de leur fonction... ») prend tout son sens dans la missive que la rectrice de Lyon a adressé aux personnels les enjoignant de s'abstenir de participer aux manifestations et prises de parole dans le cadre de la campagne des élections européennes. L'intervention rapide et appuyée de la section académique du SNES-FSU de Lyon a conduit la rectrice à un rétropédalage rapide... mais jusqu'à quand ? ■ Xavier Marand

Publicité

casden La banque coopérative de la Fonction publique

Isabella, Opélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique. Elle a créé un système inédit d'épargne à Points: l'épargne de tous permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

casden.fr 01 64 80 64 80

Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE

PP Démissionner : une action collective qui a du sens

Les démissions des fonctions de PP se multiplient. Avec quelles conséquences ?

Qu'il s'agisse de protester contre l'alourdissement de la charge de travail, ou contre les conditions inacceptables de son exercice, la démission des fonctions de professeur principal (PP) est non seulement possible, mais c'est une modalité d'action qui, pour peu qu'elle soit collective, peut constituer un élément important de mobilisation dans les établissements.

La preuve en est l'outrance des réactions de recteurs ou de rectrices qui vont jusqu'à menacer de sanctions disciplinaires les professeurs qui persisteraient à ne plus s'acquitter des missions de PP après un refus de démission.

Grève du zèle

Certes, tout fonctionnaire doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, « sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public » (art. 28 - loi 83-634), et tel n'est pas le cas lorsqu'un chef d'établissement refuse la démission d'un PP. Le SNES-FSU n'engage jamais les collègues à se mettre en danger face à leur hiérarchie et, en cas de conflit, invite toujours à jouer la carte du rapport de force collectif.

Ainsi, au refus de la démission de PP, ceux-ci peuvent opposer un mélange entre service minimum et grève du zèle. Les missions du PP, pas plus que l'ensemble de nos missions de cadre A, ne relèvent de l'exécution de tâches formatées. On peut donc par exemple retourner systématiquement vers le chef d'établissement toutes les questions insolubles liées à la réforme du lycée et Parcoursup.

Réformes qui pénalisent les élèves

On peut aussi faire des conseils de classe muets où seul le professeur principal prend la parole pour une synthèse orale qu'il laisse au chef d'établissement le soin de prendre en note. Dans ces conditions, les démissions, même refusées, auront tôt fait de produire leurs effets...

L'enjeu est de rappeler que le bon fonctionnement du service requiert un minimum de consentement des différents acteurs et que la contrainte n'est pas le meilleur moyen d'obtenir ce consentement. À nous de définir collectivement les moyens que nous nous donnons pour imposer ce rapport de force.

Ce sont les réformes du lycée et du bac qui pénalisent les élèves, pas nous. En nous y opposant, nous ne faisons que prendre nos responsabilités, avec les moyens qui sont les nôtres, pour accomplir nos missions de service public. ■

Emmanuel Séchet



Les missions du professeur principal ne relèvent pas de l'exécution de tâches formatées.

9 mai Réussir la grève pour la Fonction publique

Disons-le sans grandiloquence excessive mais avec une certaine solennité : l'heure est grave, la Fonction publique est en danger, et avec elle les conditions mêmes d'exercice de nos métiers mais aussi l'accès à des services publics de qualité pour toute la population.



Pour des fonctionnaires indépendants des pouvoirs politiques et des personnels de l'ÉN protégés de toute pression : toutes et tous en grève le 9 mai.

Le président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de transformation de la Fonction publique. C'est toute une conception du rôle du fonctionnaire au service de l'intérêt général qui en serait affectée. Fini le fonctionnaire-citoyen, disposant de droits et de devoirs dans le cadre de l'équilibre du statut, d'autant mieux en capacité d'exercer sa mission qu'il est concepteur de son métier et qu'il a participé, par l'intermédiaire de ses représentants, à la définition de l'organisation de son service. Place aux agents publics aux ordres, déqualifiés et précarisés.

Des régressions majeures

La mise en place d'une instance unique, en lieu et place des comités techniques et CHSCT, risque de diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité,

mesure qui favoriserait une gestion opaque et priverait les personnels de recours contre l'arbitraire. La création d'une sanction d'exclusion de trois jours sans traitement sans information ou avis de la CAP, renforcerait le pouvoir des hiérarchies intermédiaires. Le recours accru au recrutement de contractuels aggraverait encore la précarité, particulièrement avec des contrats de mission pouvant être rompus à tout moment. Le principe de l'égal accès aux emplois publics serait ainsi encore plus mis à mal. Enfin, tous les outils pour

supprimer massivement des postes et externaliser des missions vers le privé seraient créés (plans collectifs de « départs volontaires », introduction de la « rupture conventionnelle », etc.).

La suppression des compétences des CAP favoriserait une gestion opaque

Double langage En prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agents publics, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes, engendrant une forte dégradation des conditions de travail, le gouvernement affaiblit leurs droits et garanties. La FSU revendique à l'in-

verse une revalorisation de la valeur du point d'indice et l'abrogation du jour de carence.

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires et UNSA appellent les agents publics à se mettre en grève le 9 mai. L'unité de toutes les organisations syndicales de fonctionnaires dans un tel appel n'est pas si fréquente, elle signale la hauteur de l'enjeu et nous oblige : c'est le moment de montrer notre force collective et d'envisager des suites si le gouvernement reste sourd.

Une publication spéciale accompagnera la prochaine US pour faire un point sur les droits, les obligations et les pressions actuelles sur les fonctionnaires et ce qui pourrait changer avec la loi. ■ Benoît Teste

La FSU auditionnée par Émilie Chalas

L'analyse de la loi Fonction publique par la rapporteuse du texte à l'Assemblée nationale est sans appel. La réforme du dialogue social et la suppression des compétences des CAP ne sont pas sujettes au débat. Par ailleurs, elle considère qu'il relève de la seule décision politique de confier ou non des missions de service public au privé... sans préciser quelles missions pourraient être visées. Au détachement d'office en cas de transfert d'activité au privé devrait s'ajouter, selon elle, la possibilité d'imposer une reconversion professionnelle, disposition imposée par N. Sarkozy et biffée depuis. Elle justifie le recours aux contractuels par le fait que certains ne souhaitent pas devenir fonctionnaires et indique qu'il faudra leur offrir des garanties en cas de licenciement et une formation lors de leur recrutement. Trop d'honneur !

PLUS RADICALE ENCORE

Enfin, elle entend ajouter plusieurs articles, dont un pour mieux former les corps intermédiaires au management et un autre pour rendre caducs tous les accords sur l'ARTT et obliger tous les employeurs à les renégocier.

Lorsque nous avons commencé à pointer les incohérences et points de blocage de son discours, elle a mis fin à l'audition... pour rattraper le retard pris précédemment.

Éclairante vision du dialogue social que celle-ci.

salaires Augmentation ? L'arlésienne

Pour détourner l'attention de sa loi, le ministre évoque l'augmentation du salaire des professeurs.

Dans le second degré, le ministre fait mine d'augmenter la rémunération des professeurs en leur imposant plus d'heures supplémentaires (le décret permettant d'imposer une 2^e heure supplémentaire à compter de la rentrée 2019 vient de paraître). Outre le fait qu'il recycle le « travailler plus pour gagner plus » du Président N. Sarkozy et qu'il tente ainsi de masquer les suppressions massives d'emplois, il amplifie un système profondément inégalitaire : entre les femmes et les hommes et entre ceux qui peuvent en faire et ceux qui ne peuvent pas comme les professeurs à temps partiel, les CPE, les Psy-ÉN, les professeurs documentalistes et les professeurs des écoles. Quelle revalorisation propose-t-il pour ces personnels ?

Revaloriser quelques-uns « au mérite » sert à justifier la baisse du salaire des autres

d'éducation et de psychologie n'est plus à démontrer, les études de la DEPP et de l'OCDE le montrent. La crise de recrutement que connaît le second degré et que commence à connaître le premier degré le prouve aussi.

Revaloriser seulement certains corps, ou certains agents sur la base d'un prétendu « mérite » sert surtout à justifier la baisse du salaire de la majorité, conduit à une mise en concurrence des personnels et met fin aux garanties statutaires de progression de carrière équitable pour les personnels, pourtant renforcées grâce à PPCR. En outre, cela pose la question de l'objectivation des critères : si l'on s'en tient à la logique du marché et de l'individualisation, pourquoi ne pas payer plus les professeurs de mathématiques ou les PE des académies de Créteil et de Versailles puisqu'il est plus difficile de les recruter.

Une revalorisation pour tous Le SNES-FSU ne revendique pas d'heures supplémentaires pour les personnels, mais le respect par l'administration des obligations réglementaires de service, l'arrêt de l'imposition de tâches supplémentaires et une revalorisation salariale qui permette la reconnaissance du niveau de qualification et de l'investissement de tous les professeurs, CPE et Psy-ÉN quel que soit leur lieu d'exercice. Pour le SNES-FSU, cela pourrait se traduire, dans un premier temps, par le doublement de l'ISOE et des indemnités équivalentes en ce qu'elles sont communes à tous. ■ Xavier Marand

Au cas par cas

Par ailleurs, il projette de conditionner une part de l'indemnité attribuée aux personnels affectés dans les établissements classés REP+ sur la base des résultats de l'équipe à un projet d'établissement (voir L'US n° 780, p. 5), c'est-à-dire sur la base du « mérite », dans la droite ligne de l'article 12 du projet de loi de transformation de la Fonction publique.

Pourtant, la faiblesse des rémunérations des personnels d'enseignement,

AESH Un métier qui vaut bien un statut

Entre autres écueils, « l'école de la confiance » néglige les AESH. La mobilisation continue.

Le projet de loi « pour une école de la confiance » intègre certaines dispositions du projet de loi « pour une école vraiment inclusive ». Cependant, nombre d'articles ont été retoqués : limitation du nombre d'élèves dans les classes où sont scolarisés des élèves en situation de handicap, réduction de la précarité par l'instauration d'un recrutement des AESH directement en CDI dès la première embauche, droit à une formation continue digne de ce nom. La généralisation de contrats CDD de trois ans à la rentrée est une maigre avancée mais les six années de CDD pour obtenir un CDI demeurent.

De plus, le projet de loi prévoit de modifier les missions des AESH : La création de Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL, actuellement en expérimentation) per-

mettrait de mutualiser les moyens à l'échelle d'un bassin. Ce dispositif aurait pour conséquence de saupoudrer les moyens sur plus d'élèves et donc, au prétexte d'offrir plus d'emplois à temps plein, dégraderait les conditions de travail et d'accompagnement.

Les AESH seraient inclus dans les équipes de suivi de scolarisations créées dans chaque département. Cela peut correspondre à la nécessaire prise en compte de tâches périphériques et à une professionnalisation accrue des missions des AESH, mais rien n'est dit sur l'intégration de ces missions dans le temps de travail. Des accompagnants « référents » pourraient se voir confier des missions d'appui aux AESH d'un département. La reconnaissance de ces missions n'est envisagée que sous forme d'aménagements horaires.

Pour le SNES-FSU, de telles évolutions ne peuvent être envisagées que

dans le cadre de la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, qui seule pourrait garantir les conditions de recrutement, de formation et de rémunération correspondant aux missions.

Pour la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B

Parallèlement à l'examen de ce projet de loi au Parlement, une circulaire de gestion des AESH est en cours de rédaction par la DGRH. Le SNES avec la FSU porte ses revendications pour la catégorie dans les réunions de concertation qui sont encore en cours. Nous intervenons notamment pour que la rédaction soit la plus favorable possible à l'emploi en CDI et limite les risques de multiplication imposée des tâches.

Le 15 mai

Dans le cadre de la contestation globale de la loi Blanquer, la mobilisation spécifique des AESH est nécessaire pour lutter contre une précarité qui reste très forte, de très faibles salaires, des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés et l'absence de reconnaissance professionnelle.

Après la mobilisation des AESH du 6 février, l'intersyndicale FSU-CGT-FO-SUD-UNSA appelle à une nouvelle mobilisation nationale intersyndicale pour les revendications des AESH, le mercredi 15 mai à l'occasion de l'examen du projet de loi au Sénat pour exiger une revalorisation immédiate des salaires, l'arrêt des PIAL, le versement des indemnités REP-REP+, la création d'un véritable statut de la Fonction publique, la prise en compte du travail invisible et de la pénibilité, une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail. ■

Emmanuel Séchet



La journée d'action du 15 mai sera déterminante pour inscrire les propositions du SNES-FSU dans la loi et pour obtenir un véritable statut des AESH.

lycée Blanquer Quand la réforme fait faire un grand b

Le SNES-FSU a réalisé une enquête sur les choix d'orientation des élèves actuellement en Seconde GT.

Un constat massif s'impose : la réforme Blanquer ne remet absolument pas en cause les inégalités sociales de parcours scolaires et les hiérarchies entre ces parcours.

La dernière réforme des lycées généraux et technologiques, en date de 2010 et pilotée par un certain Jean-Michel

Blanquer alors directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), a créé bien plus de problèmes qu'elle n'en a résolus. La réforme que ce même Jean-Michel Blanquer, devenu ministre, veut imposer aujourd'hui en prétendant donner plus de « liberté » aux élèves,

consiste en grande partie en la suppression des trois séries générales et leur remplacement par un choix « libre » de disciplines de spécialité dès la Première. En cela, c'est une réforme qui place, en son centre, l'enjeu de l'orientation des élèves.

Pour le SNES-FSU, le principal problème, en termes d'orientation, réside dans le poids de certains déterminismes sociaux (inégalités liées à

l'origine sociale, au genre, au niveau scolaire, aux contraintes géographiques...) sur les scolarités, dans un système marqué par des hiérarchies de prestige entre voies et séries. Une réforme pertinente du lycée devrait donc cibler ces problèmes.

Retour déguisé des séries

Les trois spécialités les plus demandées sont les trois disciplines centrales de la série S. Elles sont suivies par deux disciplines qui sont au centre de la série ES (SES et Histoire-géographie, géopolitique et science politique), elles-mêmes suivies par deux disciplines

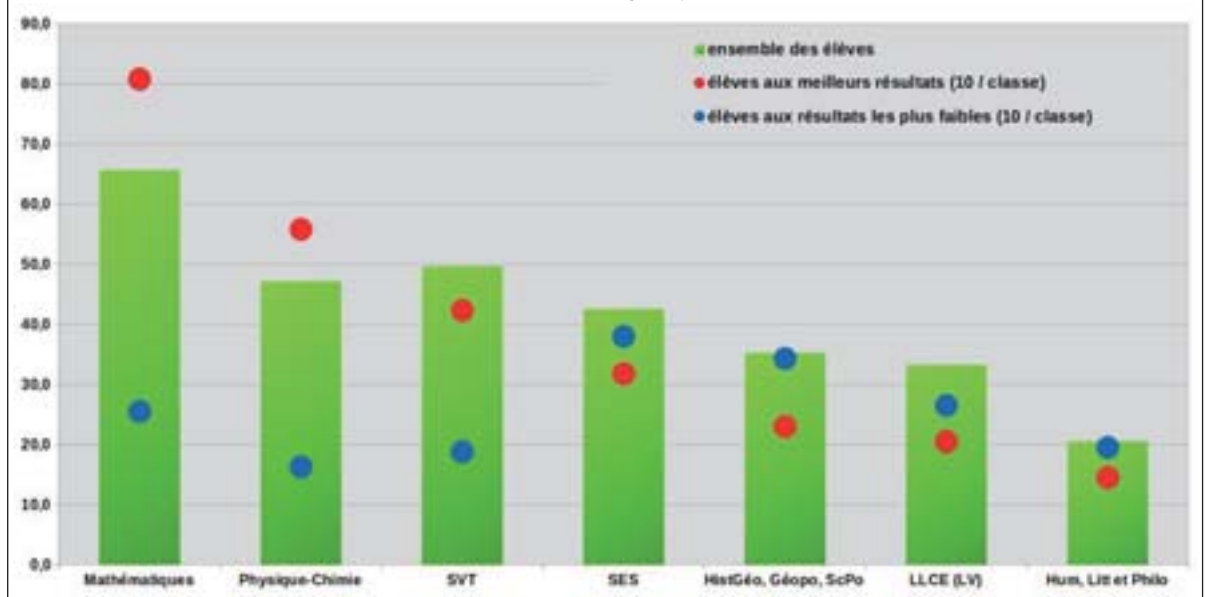
typiques de la série L. On retrouve donc assez nettement, dans la fréquence des vœux de spécialités, les déséquilibres actuels entre les séries S, ES et L. L'absence des mathématiques dans le tronc commun de Première se traduit par une très forte demande de cette discipline en spécialité – mais en l'état, un tiers des élèves du lycée général ne recevrait plus d'enseignement dans cette discipline contre 10 % aujourd'hui.

L'analyse des « triplettes » demandées par les élèves renforce le sentiment de permanence des séries, mais essentiellement la série S. On trouvera des données plus détaillées en ligne, mais on peut dire ici que, n'en déplaise au ministre, les élèves tentent de recons-

tituer par eux-mêmes les trois séries du lycée actuel – et faut-il le leur reprocher ? Ainsi, alors que les combinaisons possibles sont en très grand nombre, il y a une forte concentration des choix : sur 54 triplettes par lycée en moyenne, seules dix sont choisies par au moins dix élèves dans le lycée (et accueilleraient

Choix des spécialités, en moyenne et selon le niveau scolaire

(en % des élèves : 22 lycées, 40 classes)



Le choix des combinaisons de spécialités fait clairement apparaître un retour des séries S, ES et L que la réforme voulait pourtant faire disparaître. À la différence près qu'elle instaure une concurrence accrue entre les disciplines !

à elles seules 68 % des élèves). Les 44 autres accueilleraient entre deux et trois élèves chacune... Quelqu'un croit-il sérieusement que de telles contraintes, pour si peu d'élèves, pourraient « tenir » dans les emplois du temps ?

On reproche souvent aux séries du lycée actuel d'être hiérarchisées en

termes de « prestige ». Visiblement, la réforme Blanquer ne remet pas en cause ce mécanisme : il suffit, pour le voir, de s'intéresser aux choix des élèves ayant obtenu les meilleurs résultats comparativement aux élèves aux résultats les plus faibles, en supposant que plus une discipline est demandée par

français Entre passéisme et élitisme

Les programmes de Seconde et Première, comme le programme national d'œuvres, dessinent une discipline passéiste et élitiste, assorties d'une épreuve d'EAF peu innovante.

Privilégier la lecture d'œuvres complètes (expliquées ou cursives) à celle d'extraits peut sembler ambitieux, valorisant la culture littéraire. Mais le fossé déjà grand entre la Troisième et

la Seconde, entre le DNB et le bac, devient gouffre. Quels élèves liront huit œuvres intégrales par an ? En Première, quatre sont à « choisir » dans une courte liste d'œuvres longues et complexes. La littérature contemporaine est oubliée comme si rien de valable n'avait été écrit depuis un demi-siècle.

Parution tardive

Les modalités d'épreuves ne sont pas plus innovantes. Leur parution au BO, imminente, est bien trop tardive pour une préparation des élèves de Seconde. Les élèves de la voie générale auraient

le choix entre dissertation sur œuvre ou commentaire, en 4 heures. En voie technologique une contraction de texte et un essai remplacerait la dissertation. L'oral reposerait sur un nombre excessif d'explications de textes à mémoriser (24 en voie générale, 16 en voie technologique), une question de grammaire mal définie et un entretien sur une œuvre choisie par l'élève. Face à ces épreuves peu accessibles, l'on demandera assurément aux examinateurs d'être indulgents ! Quelle autre solution au quotidien qu'une accumulation fastidieuse d'explications de textes en cours magistral afin de garder du temps pour préparer l'écrit ?

En outre, ces nouveaux programmes mettent gravement à mal la liberté pédagogique de l'enseignant. Ils témoignent d'une conception passéiste de la littérature, illustration d'une histoire littéraire aseptisée, à l'opposé du projet du SNES-FSU : une discipline ouverte sur son temps, à même de former des futurs citoyens capables de penser et de transformer le monde, participant à une culture commune exigeante. Le SNES-FSU propose aux collègues de revendiquer le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de ce programme inadapté, en signant une pétition à renvoyer à l'inspection (voir site du SNES-FSU, rubrique Lettres). ■

Magali Espinasse

philosophie Programmes à haut risque

Le CSP a consulté les organisations syndicales et les associations professionnelles sur les projets de programmes. De nombreuses questions restent en suspens.

Depuis le 20 mars, les projets de programmes élaborés par le groupe d'experts ont suscité de nombreuses réactions, dont celle du SNES-FSU adressée au Conseil supérieur des programmes (CSP). Si à la demande du SNES-FSU notamment, l'on peut s'attendre à la réintroduction de notions comme le travail ou l'inconscient, la nouvelle structure en quatre champs (dont la métaphysique) risque de s'imposer jusqu'aux séries technologiques. Pour plus de détails, voir le site du SNES-FSU, rubrique philosophie/actualités.

Si chaque nouveau programme est un compromis, s'ajoute à la question de son contenu, celle de son architecture. Et là encore, on est loin du consensus, y compris chez nos inter-

locuteurs... Faut-il privilégier une simple liste de notions élémentaires (favorable à la plus grande liberté philosophique de l'enseignant) ou au contraire, multiplier les occasions de déterminer davantage le programme (en couplant certaines notions, en les subordonnant à des champs de réflexions, en les associant à des repères lexicaux...) afin de clarifier sa relation avec les sujets d'examen ?

Concertation ou bras de fer ?

Le contexte actuel est beaucoup plus tendu que celui du début des années 2000. Le nombre d'élèves – et donc de copies – a augmenté, les dédoublements indispensables à la survie de cette discipline en séries technologiques, disparaissent du lycée Blanquer. Si l'institution n'est pas capable de proposer une véritable consultation de la profession, tant sur les programmes que sur les épreuves des séries technologiques, s'il reste sourd à cette colère qui couve, alors le printemps sera chaud !

Le SNES-FSU consultera la profession en mai. ■

Jean-François Dejours



En français comme dans beaucoup de disciplines, les nouveaux programmes sont très critiqués.

Nîmes, des professeurs auditionnés après le boycott du bac blanc



bruyamment, avec mégaphones, tambour et autre batterie, devant la Direction départementale des services de l'Éducation nationale. Les collègues restent sous la menace de sanctions disciplinaires.

Les tentatives d'intimidation se poursuivent contre les enseignants opposés à la réforme Blanquer. Au lycée Philippe-Lamour de Nîmes, pour exprimer leur opposition, les professeurs avaient voté l'annulation du bac blanc en février dernier. Un boycott qui n'avait pas plu en haut lieu. Déjà, le DASEN s'était déplacé avec quatre inspecteurs pour distribuer les sujets de l'examen blanc alors que seulement 15 élèves avaient accepté de plancher. Entre temps, cinq professeurs ont reçu une convocation à l'IA pour répondre de leur acte. Ils ont été auditionnés le 17 avril en visioconférence par deux inspecteurs généraux du ministère de l'Éducation. Pour les soutenir, une cinquantaine de collègues ont manifesté



ond... en arrière !

les « meilleurs » élèves, plus elle bénéficie d'un prestige important. Résultats ? D'un côté, des disciplines fortement demandées par les « meilleurs » élèves et délaissées par les plus « faibles » (les disciplines scientifiques). De l'autre côté, les disciplines littéraires ou de sciences humaines, nettement plus demandées par les élèves les plus « faibles » que par ceux aux meilleurs résultats.

Sans surprise également, le genre continue de différencier les vœux des élèves. Par exemple, 29 % des filles demandent Humanités, littérature et philosophie, contre seulement 11 % des garçons. À l'inverse, 56 % des garçons demandent Physique-Chimie, contre seulement 42 % des filles... Enfin, le lycée du « libre choix » perpétue le poids des contraintes géographiques : si 15,3 % des élèves demandent la spécialité NSI lorsqu'elle est offerte dans leur lycée, ce chiffre tombe à 2,8 % lorsque la spécialité n'est pas offerte.

Quant aux hiérarchies entre les triplètes, elles sont là encore sans surprise. D'abord, la triplète Maths+PC+SVT se détache de toutes les autres, en étant demandée par 25 % des élèves à elle seule (voir le site). Plus largement, les triplètes « sciences » (trois spécialités parmi maths, PC, SVT, SI, NSI) sont demandées par 30 % des « meilleurs » élèves, contre seulement 6 % des élèves les plus « faibles ». Les triplètes « sans-sciences » sont, elles, demandées par 14,7 % des « meilleurs » élèves, et 30 % des élèves les plus

« faibles ». Derrière la diversité des parcours, un lycée de plus en plus ségrégué ?

Des séries rendues invisibles, et pourtant toujours là : ce résultat ne laisse-t-il pas entendre que le principe des séries reste le moins mauvais, lorsqu'il s'agit de combiner culture commune et spécialisation ? Ce qui n'interdit pas de faire évoluer ces séries. Mais alors, cette réforme serait-elle inoffensive, puisqu'apparemment elle ne change rien ? Au-delà du fait qu'une réforme devrait, en l'occurrence, changer ce qui pose problème, on ne peut oublier que la réforme Blanquer modifie en profondeur le fonctionnement du lycée (en généralisant la concurrence entre disciplines et en affaiblissant la voie technologique) et

dégrade les conditions d'enseignement comme la diversité de l'offre de formation (par l'autonomie locale de la gestion de la pénurie - cf. le non-financement des options, par exemple).

Statu quo ou restauration ?

Si donc la réforme Blanquer ne règle aucun problème, et aggrave ceux qui existent déjà, elle donne cependant le sentiment étrange de restaurer, sans le dire, les anciennes séries générales A, B, C, D, E. Celles qui avaient été supprimées en 1993 pour cause de hiérarchisation trop forte. Voilà donc une réforme qui pourrait permettre au lycée général de faire un bond de vingt-cinq ans... en arrière. ■

Romain Génuy



Retrouvez tous les résultats détaillés de cette enquête sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu

Pas la méthode statistique mais quand même !

Ces statistiques doivent être maniées avec précaution, car la collecte des données repose sur les remontées d'établissements dans lesquels des militants SNES-FSU, soit pour leurs classes, soit pour l'ensemble de l'établissement, ont pu avoir accès à ces informations. L'échantillon ne respecte donc pas formellement les règles de la méthode statistique, et on ne peut pas affirmer avec certitude qu'il est représentatif. On notera cependant la diversité géographique des établissements concernés (issus de 17 départements en France, et comportant des lycées « urbains » et « ruraux »), ainsi que leur diversité de taille (ces lycées comportant en moyenne 235 élèves de Seconde, pour une moyenne nationale de 274, avec dans l'échantillon trois « petits » lycées et six « gros »). L'échantillon est représentatif de la diversité sociale, et de la surreprésentation des filles en Seconde GT. Pour étudier les vœux selon le niveau scolaire, on a analysé 40 classes venant de 22 lycées différents, dans lesquelles on a observé systématiquement les vœux des dix « meilleurs » élèves et des dix « plus faibles » (chaque catégorie comptant donc 400 élèves), définis par leur moyenne trimestrielle. La catégorie « ensemble » repose sur un échantillon de 3 998 élèves dans 18 lycées différents.

classes prépa

Les CPGE menacées par la réforme du lycée

Les failles de la réforme du lycée sont confirmées par un projet de réforme des CPGE qui vise à adapter les classes préparatoires au lycée Blanquer.

La mise en place de spécialités choisies dès la fin de la Seconde risque d'enfermer les élèves dans des parcours cloisonnés compliquant la construction



Enfermés dans des parcours cloisonnés.

par l'élève d'un parcours post-bac. Pour les CPGE, une spécialisation trop précoce est incompatible avec la palette diversifiée de disciplines qui fait la richesse des prépas. Elle ne peut satisfaire les exigences des écoles d'ingénieurs et de management qui insistent sur l'acquisition d'une culture générale préalable indispensable à des apprentissages plus professionnels.

La réforme du lycée est supposée servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur avec un tronc commun censé garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux. Mais quand les mathématiques en sont exclues alors que nombre d'attendus des formations de l'enseignement supérieur l'exigent, cette réforme se révèle une formidable machine à trier les futurs étudiants. La réforme du lycée réduit le vivier d'élèves pouvant espérer une intégration dans une CPGE et pour répondre au problème que pose l'abandon d'une spécialité en Terminale, le ministère

propose en filière scientifique une remise à niveau en début d'année en mathématiques ou en physique-chimie en piochant dans les heures de colles. Mais qui peut croire que les 6 heures perdues en Terminale pourront être rattrapées en quelques semaines ?

Faire le bon choix

En prépa économique et commerciale, la fin des séries ferait renaître la « voie générale » d'il y a plus de 30 ans en l'agrémentant d'options, sans que l'on sache si celles-ci seraient liées aux spécialités de Première ou Terminale.

En CPGE, le fossé entre les établissements se creusera entre ceux qui accueilleront les élèves ayant choisi les bonnes spécialités et sans besoin de remise à niveau, qui consacreront tous leurs moyens dès le début à approfondir les connaissances et les autres. C'est pourquoi il faut renoncer à la réforme du lycée et, par là même, à celle des CPGE. ■

Julien Luis

école fondamentale Le retour ?

Le projet Blanquer dans le prolongement de l'école du socle légitime la fusion entre école et collège.

Nouvel avatar de la loi « Pour une école de la confiance », l'Établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLSF) rassemblera écoles et collège dans la même structure. Sa dénomination affiche déjà ses objectifs étriqués : « lire, écrire, compter et respecter autrui ». Il pourra être mis en place au gré des collectivités locales, probablement davantage en milieu rural et dans les quartiers politiques de la ville (sous le label « cité éducative »). Une école de la relégation qui ne concerne pas tous les élèves. De quel modèle s'inspire-t-elle ?

Retour sur...

La création du « collège unique » (loi Haby, 1975) est l'aboutissement d'un débat entre deux projets pour l'enseignement secondaire : l'« école fondamentale », sans rupture entre l'école et le collège avec un corps unique d'enseignants du premier degré, s'opposait à l'« école progressive » cherchant à démocratiser l'enseignement secondaire et la poursuite d'études, en développant au plus haut niveau les enseignements. C'est le second projet, porté par le SNES-FSU, qui a été mis en œuvre.

Par la suite, une partie des projets gouvernementaux concernant le collège ont eu pour objectif un rapprochement du premier et du second degré tirant vers le modèle de l'« école fondamentale ». La loi d'orientation de 2005 a instauré le « socle commun de connaissances et de compétences », minimaliste pour les élèves en difficulté. Des rapports (Haut Conseil à l'Égalité, Groperrin, Terranova, jusqu'à celui de la « mission ruralité » Mauhourat-Azéma) prénaient la fusion des structures écoles-collège sous le nom d'« écoles du socle », les échanges de services entre professeurs des premier et second degrés, ainsi que la polyvalence de ces derniers. Dès 2006,

certains professeurs sont poussés vers la polyvalence en expérimentant l'« enseignement intégré de sciences et technologie » (EIST) en Sixième, puis avec la globalisation des horaires de ces disciplines en 2016, sous prétexte de faciliter l'adaptation des élèves à une équipe de professeurs disciplinaires. Dans le même temps, les élèves de primaire voient le nombre d'intervenants augmenter sans que cette contradiction ne trouble le ministère (huit en moyenne d'après Julien Netter dans *L'École fragmentée*).

La « Refondation » et ses suites

Si la loi de refondation de 2013 a permis la rédaction d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture plus ambitieux, elle a aussi imposé la création d'un cycle 3 (CM1-CM2-Sixième) et de conseils interdegrés.

Quant à la liaison collège-lycée, elle n'a jamais été aussi délaissée au profit d'une vision « bac-3/bac+3 » qui divise le second degré en deux blocs.

Des expérimentations d'« école du socle » avec échanges de service ont fleuri récemment en zone rurale, au mépris des statuts des professeurs. Ce sont alors souvent des élèves de CM1-CM2-Sixième qui sont mêlés puis divisés en groupes dont s'occupent en parallèle professeurs des écoles et professeurs de collège (sciences, LV...).

Ce n'est pas tant au bénéfice des élèves qu'elles sont mises en œuvre que dans une optique de gestion flexibilisée des ressources humaines. Les idées de polyvalence et de services panachés nient la spécificité de l'enseignement de chacun des degrés et tendent à recréer un système qui n'a jamais fonctionné.

Le SNES-FSU continue de porter le projet de démocratisation du collège, qui limite les déterminismes sociaux et permette l'émancipation de l'ensemble des élèves, dans le respect des métiers des professeurs. Il demande le retrait de l'article de loi portant sur les EPLSF. ■

Anne-Sophie Legrand



6 %

Le nombre de postes offerts au CAPES diminue de 6 % cette année. C'est 400 postes en moins aux concours du second degré pour 40 000 élèves en plus dans les établissements à la rentrée 2019.

Onisep/Dronisep : des élus déterminés !

Une réunion des élus SNES-FSU et SNASUB-FSU de l'ONISEP et ses délégations régionales a permis de mettre au clair leurs revendications ainsi que les questions à poser à la DGRH. En effet, depuis le vote de la loi « avenir professionnel » qui modifie les missions de l'ONISEP et l'ampute de 150 emplois, transférés aux Régions, les personnels restent sans réponse. L'absence de communication et la violence institutionnelle ne peuvent plus durer. Le MEN doit apporter des réponses sur les conditions de ces transferts pour les personnels et respecter les règles statutaires. De même, la mission de service public de l'ONISEP en direction du public scolaire et étudiant ne doit pas être sacrifiée. Le SNES-FSU et le SNASUB-FSU sont mobilisés aux côtés de tous les personnels pour exiger ces garanties.

numérique Une fracture qui s'alourdit

Manuels numériques, lycée 4.0, tablettes, ordinateurs... les initiatives se multiplient de la part des collectivités territoriales ces derniers mois. Si le numérique comporte d'indéniables atouts pédagogiques, les dérives et les risques sont aussi bien réels, dès lors que ces initiatives se font sans les personnels, et sans réflexion critique sur les multiples enjeux pédagogiques, économiques et politiques qui sous-tendent ces décisions.

Versailles Logiciels contraints

Un nouvel étage est venu s'ajouter au château de cartes déjà bien bancal du lycée Blanquer : prenant prétexte des changements de programmes liés à la réforme sur les niveaux Seconde et Première, la Région Île-de-France se lance dans le passage aux manuels numériques, dans une opération qui pose de redoutables problèmes de forme et de fond.

Précipitation et inégalités

La Région agit dans la plus grande précipitation, avec des choix discutables pour les élèves et les personnels. Ainsi, la Région a fait le choix, non concerté, d'accélérer le rythme de déploiement de manuels numériques en équipant les élèves de tablettes ou d'ordinateurs, en Seconde et Première à la rentrée 2019. Prétextant un faible nombre de retours à la consultation menée à l'hiver dernier, la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, impose désormais un calendrier et des objectifs très contraignants : à peine trois semaines de discussion pour une réponse le 22/04 et 100 % des LP et 50 % des LGT équipés en septembre. En revanche, la Région n'hésite pas à s'affranchir de certains cadres réglementaires, faisant fi de l'obligation de consulter le CA, pourtant rappelée par l'article R-421-3 du code de l'éducation...

Derrière les éléments de langage, la réalité apparaît dans toute sa brutalité : en faisant le choix de ne pas équiper tous les élèves de Première, mais aussi de faire porter la charge de la maintenance sur les familles en Seconde et en Première, la Région prend une décision particulièrement inégalitaire, qui va à l'encontre du principe de gratuité du service public. L'existence d'un fond



d'équipement sur critères sociaux et d'une réserve de matériel pour pallier les pannes restent bien flous : en définitive, certaines familles devront payer pour que leurs enfants puissent étudier dans l'enceinte d'un établissement public !

Chacun pour soi

Dans la droite lignée des politiques méprisantes menées contre les personnels, la Région fait le choix de ne pas équiper les professeurs, qui vont devoir supporter une charge de plus : s'équiper à leurs propres frais ou utiliser leur matériel personnel.

Même si la Région s'en défend, ce projet, et la façon dont il est mené, illustre parfaitement sa volonté de prescrire des pratiques pédagogiques, sans prendre en compte les réalités du terrain. Comme sur les questions de fond le SNES-FSU Versailles n'a eu aucune réponse à des questions pratiques et précises, la section académique a interpellé la rectrice et appelle les personnels, en lien avec les familles, à ne rien se laisser imposer. ■

Sophie Vénétiau



l'« ordi Région ». Seuls les élèves des lycées labellisés « numériques » auront tous droit à cet ordinateur portable, ce qui n'est pas le cas pour les élèves des autres établissements pour lesquels l'attribution sera soumise aux conditions de ressources du foyer.

Région déconnectée

Ces décisions ont été prises ou renouvelées sans que la Région donne suite à la demande d'audience formulée par

Florilège...

■ 1985 : « Plan informatique pour tous » (PIT) pour initier 11 millions d'élèves au numérique et soutenir l'industrie nationale. Ce plan est évalué à 1,8 milliard de francs (1,5 milliard pour l'équipement).

■ 2015 : « Plan numérique à l'école » lancé par François Hollande. Objectif : équiper les élèves en ordinateurs portables et en tablettes (1 milliard d'euros prévu entre 2016 et 2018).

■ Début 2018 : 43 % des élèves équipés.

■ 2018 : arrêt du plan numérique à l'école. « Le numérique au service de l'École de la Confiance » de J.-M. Blanquer (rapport sur les grandes orientations en matière de numérique). Des discours sur le numérique sans financement...

la FSU en début d'année et qui souhaitait faire à nouveau entendre la voix des enseignants sur ces sujets. Les demandes sont simples : la possibilité de disposer des deux supports pour les manuels et l'attribution à tous les lycéens de l'« ordi Région » sans condition.

La Région n'y répond pas entièrement et exerce, à travers les restrictions d'attribution, une pression sur les établissements et les personnels quant à l'obligation de l'utilisation du numérique au quotidien.

Enfin, à la rentrée prochaine, la région Occitanie étend à l'académie de Montpellier l'ENT déployé actuellement sur l'académie de Toulouse et mis au point par l'entreprise privée Kosmos. L'ENT de l'académie de Montpellier construit à partir d'un logiciel libre avec des modules développés par un regroupement d'établissements de l'enseignement supérieur est tout bonnement abandonné. ■ Florence Denjean-Daga

Strasbourg Lettre ouverte aux élus

Alors que depuis deux ans, des lycées de la Région Grand Est sont engagés dans une « expérimentation », la Région, accompagnée par le rectorat, a décidé de généraliser le manuel numérique à tous les lycées, prenant notamment prétexte de la réforme du lycée et des changements de programmes, et en assurant aux parents d'élèves la gratuité de l'équipement pour leurs enfants. En l'absence de toute évaluation des deux premières vagues, alors que les collègues font état de nombreux dysfonctionnements (instabilité de la connexion wi-fi, faible interactivité des manuels...) et d'une charge de travail alourdie (enquête du CHSCTD du Haut-Rhin), alors que le CESER du Grand Est et le CHSCTA demandent un bilan objectif et un moratoire, les conseils d'administration des lycées

sont sommés de se prononcer. Il ne s'agit pas de décider du passage au 4.0 mais de la date d'entrée dans le dispositif, qui sera, de toute façon, imposée aux établissements, au plus tard à la rentrée 2020.

Une fois encore, nous constatons les limites du dialogue social. Ce mépris a été dénoncé par les élus du SNES-FSU lors des CA, certains refusant même de voter. La section académique s'est adressée, par une lettre ouverte, aux élus régionaux. Nous demandons que le choix des équipes enseignantes entre livres papier ou licences numériques soit respecté.

La lettre ouverte et toutes nos publications sur le numérique sont à retrouver sur le site académique : <https://strasbourg.snes.edu/-Numerique-.html>. ■ Séverine Charret

Aix-Marseille Contrôle professoral



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de doter les lycéens de manuels numériques et de tablettes pour la rentrée 2019. Suite aux interventions de la FSU PACA, elle a renoncé à l'imposer aux établissements et elle s'est engagée à consulter les conseils d'administration et à respecter leur décision.

Les retours que nous avons montrés que la plupart des établissements ont opté pour les manuels numériques, mais quelques établissements ont refusé et seront donc dotés pour cinq ans de manuels traditionnels.

Le respect de la volonté des équipes nous est apparu comme primordial. Il reste que les débats ont été menés avec plus ou moins de bonne volonté sur le terrain, du sondage de tous les collègues ou des seuls coordonnateurs à la simple question en CA, et souvent sans que les informations techniques sur le dispositif ne soient facilement accessibles. Il en résulte une forte inquiétude, notamment sur les moyens pour la maintenance, déterminants pour que ce projet soit autre chose qu'un coup de communication de la Région. ■ Caroline Chevè

Montpellier Kit mains liées

Envoyé il y a quelques jours dans les lycées, un mail de la Région Occitanie dessine les contours de la nouvelle politique régionale en matière d'équipement en manuels pour la rentrée 2019. Désormais, les équipes pourront choisir entre un manuel papier conservé pendant cinq ans pour un niveau et une discipline donnés ou un manuel numérique renouvelable tous les ans au choix de chaque enseignant. Le panachage au sein d'une équipe n'est, en revanche, pas possible.

Par ailleurs, contrairement aux engagements de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon, la nouvelle grande Région « Occitanie » persiste à ne pas vouloir distribuer à chaque lycéen

rapport de l'OCDE L'économique contre le social

Ce rapport fait grand bruit : la classe moyenne mondiale serait en déclin, à tel point que le secrétaire général de l'OCDE appelle les gouvernements à « protéger et promouvoir » son niveau de vie.

Inquiétude politique !
On pourrait y voir une véritable préoccupation sociale, mais la sauvegarde de cette « classe » est aussi un enjeu pour le système capitaliste. Il faut en effet se souvenir que l'émergence et le développement d'une large classe moyenne a été pour de nombreux observateurs le moyen et le signe d'une disparition de la classe ouvrière et de la lutte des classes.

Cette préoccupation sociale non exempte d'une inquiétude politique s'accompagne de la poursuite inlassable des injonctions libérales. Car dans le même temps, l'OCDE, dans son rapport sur la France, se félicite des réformes en cours et prévues par E. Macron et appelle même à les amplifier.

L'OCDE ne manque pas de constater les performances françaises, dans les infrastructures ou la lutte contre la pauvreté. Mais rappelle aussi l'importance et la reproduction des inégalités sociales et scolaires, et fustige sur un mode quasi rituel les impôts, taxes et cotisations dont doivent s'acquitter les entreprises.

Côté éloge du libéralisme, on trouve dispersés sur les 73 pages de synthèse (sic) : la critique des réglementations caractéristiques de certaines professions (comptables, notaires, avocats...); le poids des retraites, des dépenses publiques et des impôts ou encore la nécessaire réforme de l'apprentissage

pour « rapprocher l'offre de formation des besoins des entreprises ». L'OCDE se félicite des « réformes récentes (qui) favorisent la flexibilité du marché du travail » et signale que « l'usage des contrats à durée déterminée demeure important ».



Dans son dernier rapport d'avril 2019, l'OCDE estime que les classes moyennes sont « sous pression et en perte de vitesse » partout dans le monde.

Plus de flexibilité
Mais pour l'OCDE, les travailleurs seraient en partie responsables de la multiplication des contrats précaires puisqu'elle affirme qu'il faudrait « réformer le système d'assurance chômage afin qu'il n'incite pas à enchaîner de façon récurrente les courtes périodes d'emploi et

de chômage »... En gros, les chômeurs feraient exprès d'enchaîner les CDD pour pouvoir toucher les allocations entre deux contrats. Les services publics, les fonctionnaires et les collectivités n'échappent pas aux rengaines habituelles.

Mais, rassurons-nous, l'OCDE assure que les réformes engagées et qu'elle préconise profiteront aux classes moyennes ! Ce sont pourtant aussi les réformes libérales qu'elle a prônées qui ont débouché sur la croissance inégali-

C'est quoi l'OCDE ?

Rassemblant actuellement 36 pays développés, employant plus de 600 économistes, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) produit à foison données économiques et sociales, analyses et rapports. Instituée en 1961, keynésienne à ses débuts, cette institution est rapidement devenue une sorte de think tank néolibéral très influent. Ses préconisations tombent souvent à pic pour les gouvernements libéraux qui cherchent des justifications extérieures. Nombreux sont ceux qui se souviennent encore du *Cahier de politique économique* n° 13 (1996) de Christian Morisson qui expliquait comment mettre pacifiquement en œuvre les politiques « d'ajustement structurel », en dégradant sciemment et progressivement la qualité des services publics pour que la population s'en détourne d'elle-même.

taire qu'elle dénonce. Elle reste en définitive aussi prudente et précise au détour d'une page que « pour être acceptable socialement et faisable politiquement, l'agenda de réformes devra être introduit sans complètement éliminer les droits acquis »...

Il existe une catégorie d'individus que l'on reconnaît à ce qu'ils osent tout écrire... notamment. ■ Hervé Moreau

L'OCDE s'alarme du recul de la classe moyenne...

Depuis quelques années, cette institution à l'orientation très libérale semble parfois prendre à contre-pied certains de ses détracteurs. Dernièrement, son secrétaire général Angel Gurría s'est inquiété du devenir des classes moyennes. Selon le titre d'un rapport publié en avril, la classe moyenne serait partout dans le monde « sous pression » et « en perte de vitesse ». Il faudrait « protéger et promouvoir le niveau de vie de la classe moyenne », pour « stimuler la croissance économique et de créer un tissu social plus solidaire et plus stable ». Après s'être fortement inquiété dès 2008 du caractère inégalitaire de la croissance économique des vingt années précédentes, parallèlement au constat critique de la persistance des inégalités femmes-hommes, l'OCDE s'alarme à présent du recul de la « classe moyenne ».

retraités Le printemps des luttes

Le 11 avril, les retraités ont battu le pavé, par milliers, à l'appel du groupe des 9.



Depuis déjà de nombreux mois, les retraités sont mobilisés, dans la rue, pour obtenir le retrait de mesures gouvernementales qui portent atteinte à leur pouvoir d'achat.

Bien souvent avec la participation des Gilets Jaunes, les retraités étaient dans la rue le 11 avril dernier. Près de 200 initiatives dans toute la France : 20 000 à Paris, 3 000 à Marseille, près d'un millier à Bordeaux ou à Lyon. De plus en plus nombreux, les journalistes ont relaté les initiatives. En effet, les mobilisations de retraités font pleinement partie du mouvement social.

Augmenter les pensions

Où, ils sont en colère ! Après les mesures régressives des gouvernements précédents, Emmanuel Macron est passé à la vitesse supérieure : hausse de la CSG, sous-indexation des pensions en 2019 après le gel de 2018. Selon les études du ministère du Travail, entre décembre 1999 et septembre 2018, le salaire moyen a augmenté de 47,2 % et les pensions de retraite de 26,7 % seulement. Les mesures récentes ont considérablement aggravé la situation : la perte s'éleverait à deux mois de pension sur les cinq dernières années alors que les entreprises bénéficient de centaines de milliards d'euros d'aides diverses. Le gouvernement a reculé en supprimant la hausse de la CSG pour 4 millions de retraités mais le compte n'y est pas. La revalorisation de 0,3 % des retraites est bien en deçà de l'inflation chiffrée à 1,8 %.

Une perte équivalente à deux mois de pension

Désireux de profiter de ce troisième temps de la vie après la période de formation et celle d'activité professionnelle, les retraités ne réclament pas des mesures d'assistance qui fluctueraient au gré des volontés présidentielles mais leurs droits de salariés retraités. Leurs revendications s'inscrivent dans cette exigence d'augmentation de toutes les pensions indexées sur les salaires avec rattrapage du retard accumulé.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, c'est la cinquième fois qu'ils manifestent, avec toujours plus d'imagination. À Lorient, une chaîne

humaine a entouré le bassin à flot et une bouteille contenant un message au président de la République a été jetée à la mer. À Nantes, près de mille retraités ont défilé. Ils proposent la recette « Retraités Bercy à la sauce macronnais : hacher menu les droits à la retraite, réduire les pensions à feu vif »... Concert de casseroles à Perpignan devant la préfecture avant un pique-nique géant. À Saint-Étienne, les manifestants ont été accueillis par un cordon de policiers avec casques et boucliers : « ils avaient l'air plutôt mortifiés », a dit un retraité !

Dans les cortèges les 1^{er} et 9 mai

« On se bat pour les jeunes », rappelle une manifestante. Les retraités poursuivent leurs actions en faisant signer la carte pétition unitaire qu'ils déposeront à l'Élysée mi-juin. Ils rencontrent les élus, notamment les maires, pour proposer des motions aux conseils municipaux. Le groupe des 9 s'est réuni le 18 avril pour décider des prolongements de l'action.

Les retraités se retrouveront aux côtés des actifs le 1^{er} mai et aussi le 9 mai pour défendre la Fonction publique. ■ Marjolène Cahouet

Un congrès combatif

FGR-FP, 2 au 4 avril. Après trois jours de débat en plénière et en commissions, la motion revendicative rassemblant quatre volets (Protection sociale, fiscalité, Fonction publique et place du retraité dans la société) a été votée à l'unanimité moins une abstention. Le congrès a réaffirmé son attachement aux principes de la République, en particulier à la laïcité, à la fraternité et à la justice sociale. Il a approfondi ses orientations en prenant en compte les effets destructeurs de la crise sociale, environnementale, politique. Il a élu la direction nationale et le nouveau secrétaire général, Marc Le Desert. Il s'est conclu par un appel à l'action dans le cadre du groupe des 9 et au renforcement de l'unité des organisations de retraités. L'importance de la FGR-FP est évidente aux yeux de tous, la nécessité de la renforcer est une exigence.

CPE et Psy-ÉN Stop aux mensonges et manipulations

Après l'attaque sur la question du régime dérogatoire, un rapport de l'Inspection générale des Finances s'en prend directement aux CPE et Psy-ÉN et à leur temps de travail.

Dans ce rapport, l'Inspection générale des Finances met en doute le « contenu des tâches réalisées » [...] durant les quatre heures dévolues à l'organisation de leurs missions et leur effectivité. L'IGF méconnaît la réalité des deux professions. Elle ne parle pas du travail invisible et de la complexité des métiers.

Pour les CPE, le temps de travail explose, bien au-delà des « 35 heures hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps ».

Dépassement d'horaires

Avec les dernières réformes et l'augmentation du nombre d'élèves à suivre, dont de plus en plus de jeunes en situation de mal-être, les sollicitations se sont multipliées. Le périmètre de la vie scolaire n'a cessé de croître et les dépassements horaires, évidemment non rémunérés et pourtant fréquents, sont très rarement reconnus. Il s'agit, une fois de plus, d'une attaque contre le métier, contre un CPE concepteur de son activité.

Pour les Psy-ÉN, le métier est également attaqué, alors que la réforme de

l'orientation bat son plein, qu'une vague de fermeture de CIO est annoncée et qu'il serait question de les affecter en lycée... Le MEN a décidé de réduire leur recrutement. Il cherche à prouver qu'il y en a bien assez et qu'il convient de les répartir en fonction des besoins réels. Une enquête de la Cour des comptes suite à la loi ORE est en cours, et se penche sur le travail des Psy-ÉN auprès des élèves de Terminale... Mais ils courent déjà entre trois et quatre établissements et 1 500 élèves en moyenne !

Psy-ÉN comme CPE ne sont pas des emplois d'exécutant. Ces métiers englobent des activités complexes, des responsabilités que ni l'IGF ni le ministre des Comptes publics ne peuvent connaître. Nous ne nous laisserons pas imposer des missions morcelées ou redéfinies qui ne répondront pas aux besoins des élèves et des familles, ni des injonctions sur le temps qu'on entend y consacrer. Ce sont des recrutements de CPE, de Psy-ÉN qui sont nécessaires pour faire face sur le terrain !

Contre ces menaces cherchant encore à décrocher ces personnels des autres catégories de l'Éducation nationale, il faut rester mobilisés. Le SNES-FSU exige du ministre la garantie qu'il ne remettra pas en question les arrêtés relatifs à l'aménagement du temps de travail des CPE et Psy-ÉN. Toutes et tous dans l'action le 9 mai. ■

Géraldine Duriez, Olivier Raluq



violences policières Mais que fait la justice ?

Cafouillages et conflits d'intérêts, l'affaire Legay ne cesse de rebondir.

Le 16 mars, Geneviève Legay, militante d'ATTAC bien connue à Nice, a été gravement blessée lors d'une charge de CRS. Elle manifestait pacifiquement place Garibaldi. Certains secteurs de la ville avaient été interdits aux manifestants en raison de... la venue du Président chinois. Les images ont fait le tour de la France.

Contre-enquête

Dans un premier temps, le procureur chargé de l'enquête à Nice déclarait qu'elle n'avait pas été touchée par les policiers... mais a dû rétro-pédaler deux jours plus tard. Les images qui tour-

naient en boucle dans les médias ne faisaient aucun doute. De plus, alors que Geneviève Legay était sur son lit d'hôpital, souffrant de plusieurs fractures au crâne, aux côtes et au coccyx, des policiers sont venus dans sa chambre pour tenter de lui faire dire qu'ils ne l'avaient pas touchée et que

Tentative de subornation de témoin

c'était la faute d'un journaliste ! Cela ressemble fort à une tentative de subornation de témoin.

Mais ce n'est pas tout : le procureur a eu « l'excel-lente » idée de confier l'enquête à... la compagne du commissaire qui a ordonné la charge qui a provoqué la chute de Geneviève Legay. Et il ne voit pas où est le problème !

L'avocat de Geneviève Legay a demandé le dépaysement de l'affaire, en espérant un « grand nettoyage » au sein de la justice et de la police à Nice.



© Vincent Martin

Aujourd'hui Geneviève Legay va mieux, elle fait des projets d'avenir mais, si elle n'est plus en soins intensifs, elle est encore hospitalisée et ses multiples fractures la font encore souffrir. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et que justice lui soit rendue. ■

Olivier Sillam

Pologne Un conflit majeur

La grève illimitée pour les salaires et le blocage des établissements ont débuté le 8 avril dernier dans tout le pays.

Malgré le caractère inédit de cette mobilisation, cela n'a pas permis de déboucher sur un accord. Le pouvoir ultraconservateur du parti Droit et justice (PiS) pratique une politique de générosité sociale qui oublie les enseignants. L'organisation syndicale majoritaire chez les enseignants, le ZNP (le syndicat progressiste historique et majoritaire) demande 30 % d'augmentation, c'est-à-dire 1000 pln (400 €) d'augmentation par mois, ce que le gouvernement refuse. Le salaire est de 2 700 pln en début de carrière (675 €) et 3 800 PLN en fin de carrière (950 €). Slawomir Broniarz, président du ZNP, a déclaré que « pendant plusieurs semaines, le gouvernement n'a pas pris au sérieux la menace d'une action de grève. Il pensait probablement que la désinformation et les attaques à l'encontre du syndicat dissuaderaient les enseignants de participer à la grève qui aurait lieu pendant les examens ».

Une grève inédite

La grève désorganise les examens du brevet des collèges et menace le bac. Les pourparlers sont un échec car les propositions du gouvernement sont inacceptables pour les deux centrales syndicales majoritaires ZNP et FZZ (le Forum des syndicats plus récent et plus libéral). Il s'agirait d'augmenter les services hebdomadaires des enseignants pour les faire passer à 22 voire à 24 heures en contrepartie d'une aug-

mentation des rémunérations étalées jusqu'en 2023. Le Premier ministre vient de proposer d'ouvrir des négociations, mais exige comme préalable la levée de la grève. La pression augmente car le ministère fait remplacer les enseignants par des non-professionnels recrutés en catastrophe pour l'organisation des épreuves, ce que dénoncent les organisations syndicales. La grève est très suivie alors qu'une journée de grève coûte de 160 (40 €) à 295 PLN (76 €) par jour. Seul Solidarnosc, proche du PiS, a accepté les propositions du ministère : augmentation de 5 % des salaires, et amélioration des débuts de carrière en échange d'une augmentation des services de 18 à 22 heures.

Rapport de force

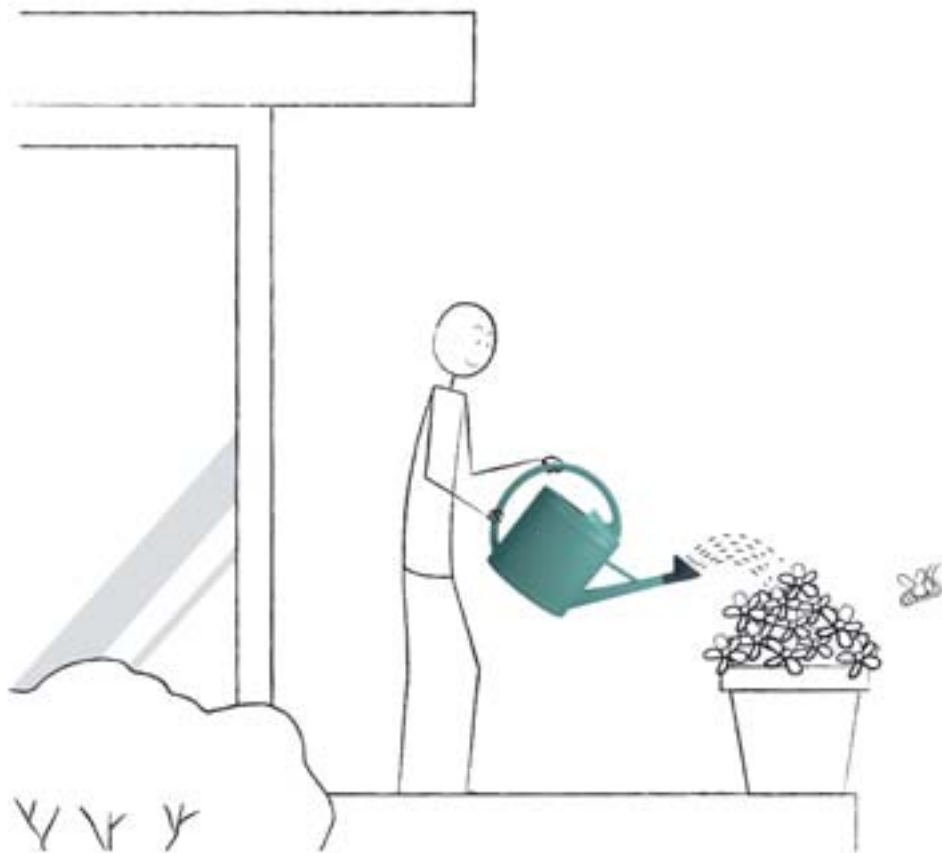
Le gouvernement vient de perdre la bataille de la communication. Il fait des choix électoralistes et démagogiques, en accordant des aides à son électoral, notamment aux milieux agricoles conservateurs. Il soutient, par exemple, les éleveurs, en proposant 100 à 500 zloty (de 25 à 120 €) par tête. Des grévistes de Bydgoszcz en ont fait un buzz : « voici la nouvelle hiérarchie : la vache, le cochon puis l'enseignant ».

Le contexte des élections européennes est favorable pour obtenir des avancées, mais l'équipe gouvernementale ultraconservatrice cherche à profiter de la situation pour redéfinir les obligations de service des enseignants. Le SNES-FSU a adressé un message de soutien et de solidarité aux camarades du ZNP, syndicat avec lequel il a une longue tradition d'amitié et aussi de coopération. ■

Jean-Michel Smoluch

Publicité

Pourquoi épargner pour soi ne servirait pas aussi aux autres ?



À la MAIF, on préfère l'épargne quand elle est solidaire. Découvrez comment donner du sens à votre épargne sur maif.fr. On a tout à gagner à se faire confiance.



MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79036 Niort cedex 9.
Fila-MAIF - Société anonyme au capital de 114.337.500 € entièrement libéré - RCS Niort : 341 672 681
CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

assureur militant



Affiche du ZNP (syndicat des enseignants polonais) : Je soutiens la grève scolaire, avril 2019, Varsovie.

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ Venise/Rome centre hist., part. loue appts tout confort. Tél. 04 73 33 55 95

■ (83) La Londe-les-Maures, loue T2 face mer. Tél. 06 41 50 16 30

■ (33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

■ (64) Saint-Jean-de-Luz centre, loue F2, 50 m plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

■ Bassin d'Arcachon-Claouey, loue maison 4-6 pers, conf., forêt/bassin/océan. Tél. 07 82 44 21 76

■ (17) Baie d'Oléron, loue maison bord de mer (150 m), 4 personnes, jardin. Tél. 06 82 74 52 73

■ (20) Corse, Propriano, collègue loue mobil-home sur terrain privé. Maquis, oliviers, vue sur mer. 1 km de la plage. Idéal couple de retraités ou famille avec 1 à 2 enfants. Tél. 06 72 87 53 24

■ (33) Bassin d'Arcachon, loue villa avec jardin, 6 pers., 720 €/sem. juillet-août ; 520€/sem. septembre. Tél. 06 84 06 78 73

■ (13) Saint-Rémy-de-Provence, loue maison 90 m², 7 couchages, tte saison, piscine, jardin, tout à pied. Tél. 06 14 20 07 36

■ Toscane, loue gîte, idéal 2 personnes (poss. 3), 350 €/semaine. Tél. 06 42 56 30 28

IMMOBILIER

■ (39) Taxenne, prox. Dôle, Besançon, vend maison 15 s.d.b., cave, grenier, garage. Jardin à 100 m. 67 000 €. Tél. 03 26 82 28 60

